



11.2.4 SUPERVISEURS

// SÛRETÉ

DURÉE : 10H30

11.2.4 Superviseurs des personnels visés aux points 11.2.3.6 À 11.2.3.10 (règlement UE 185/2010 et les arrêtés ministériels relatifs à la formation pour la sûreté)

11.2.4 SUPERVISEURS // SÛRETÉ

Public concerné	Personnes qui supervisent directement les personnes qui effectuent les contrôles de sûreté visés aux points 11.2.3.6 à 11.2.3.10
Durée	10H30
Lieu	en centre de formation ou chez le client
Encadrement	formateur certifié DGAC
Dispositif de suivi	feuille de présence signée chaque jour et attestation en fin de formation
Validation	- QCM de 15 min. avec une seule réponse possible - note minimale : 12/20 - attestation individuelle de formation délivrée après réussite

CONTENU DE LA FORMATION

- Connaissance des prescriptions légales applicables et des moyens de s'y conformer
- Connaissance des tâches de supervision
- Connaissance du contrôle interne de la qualité
- Aptitude à réagir de manière appropriée en cas de détection d'articles prohibés
- Connaissance des procédures d'intervention d'urgence
- Capacité à parrainer, à former sur le tas et à motiver
- Et, si les tâches assignées à la personne l'exigent :
- Connaissance de la gestion des conflits
- Connaissance des capacités et des limites des équipements de sûreté ou des méthodes d'inspection/ de filtrage utilisées.



TRAINAIR PLUS

FULL MEMBER

cmaciv.com